



2026/019

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

L'an 2026, le 21 Mars, à 8H30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bourgin, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le lundi 16 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le tableau d'affichage devant la Mairie ce même jour.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Blanc : 0

Présents : MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, BOUXIROT Patrick, SINTY Eliane, VOISIN Stéphane, PAEZ REZENDE Michèle, AUGUSTIN Didier, GUEGUINIAT Alexandra, BARESE Michaël, CARON Isabelle, MARION Mikaël, PETITJEAN Rebecca, POTIN Pierre-Louis, COYAC Stella et CHOAIN Philippe

Excusés :

Absents :

Secrétaire : QUILLET Delphine

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture du
Val d'Oise.

Le 25 mars 2026

D2026_19 Désignation correspondants CNAS

Vu, les élections du 15 mars 2026,

Vu, la réunion du conseil municipal d'installation du 21 mars 2026,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune au CNAS pour permettre la correspondance entre le CNAS (CE des collectivités) et les agents communaux. Un correspondant élu et non élu doivent être désignés.

Mme Quillent Delphine, 1ere adjointe et Mme Orhant Aurélie, agent communal se présentent candidates,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité,

la désignation de Mme Quillent Delphine membre élu et Mme ORHANT Aurélie agent communal comme correspondantes au CNAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.

